

# L'administration des faveurs

L'État, les sourds et les aveugles (1789-1885)

François Buton

Portant sur le long XIX<sup>e</sup> siècle, de la Révolution aux débuts de la Troisième République, l'ouvrage interroge tout à la fois le poids de l'État sur la société, son mode de fonctionnement, et la place faite aux personnes handicapées en France. L'enquête montre que l'administration chargée d'accorder la faveur de l'éducation aux enfants sourds ou aveugles confère à l'activité éducative une stabilité et un prestige qui d'un côté favorisent l'innovation pédagogique et la construction d'identités collectives valorisantes, de l'autre font obstacle à la pleine reconnaissance du droit à l'instruction. C'est que « l'administration des faveurs » ne désigne ici pas seulement la distribution d'avantages par l'État (par opposition à la reconnaissance de droits), mais aussi les modes de recrutement et de fonctionnement d'une administration qui, bien que progressivement bureaucratisée, autorise des formes d'appropriation du pouvoir d'État susceptibles de résister avec succès aux propositions du pouvoir politique républicain. En traitant de questions concrètes (pourquoi pense-t-on ensemble les sourds et les aveugles ? qu'est-ce qu'un établissement « public » au XIX<sup>e</sup> siècle ? où passe la frontière entre « l'État » et la « société » ? comment en vient-on à interdire la langue des signes dans les années 1880 ?), l'ouvrage propose finalement bien plus qu'une histoire sociale des aveugles et des sourds ou une histoire politique de l'éducation spécialisée : une analyse socio-historique de l'État, attentive aux représentations et aux pratiques, soucieuse de mieux comprendre les processus sociaux, historiques et politiques qui ont « fait » l'État et les réalités concrètes et différenciées que résume commodément la notion même d'« action de l'État ».

## Sommaire

Chapitre 1 : Sous la protection de l'État

Chapitre 2 : « Les sourds-muets et les aveugles » comme catégorie d'État

Chapitre 3 : Les Institutions, un État dans l'État ?

Chapitre 4 : Public/Privé. Bureaucratization des Institutions d'État et structuration de la bienfaisance

Chapitre 5 : Les sourds et les aveugles comme groupes sociaux. L'État et les identités collectives

Chapitre 6 : La parole contre les signes. La révolution oraliste et le Congrès de Milan

Chapitre 7 : Naissance de l'éducation spéciale. L'administration française contre le droit à l'instruction

**François Buton** est chargé de recherches au CNRS (CURAPP - Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique - épistémologie et sciences sociales, Université de Picardie, Amiens).

*Bon de commande*  
**L'administration des faveurs**  
**François Buton**

• Je commande ..... exemplaire(s) de *L'administration des faveurs* prix unitaire de 24 €. (Frais de port gratuits en France - 5,40€ pour l'étranger).

• Ci-joint mon règlement d'un montant total de ..... €.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de **Agent comptable Université Rennes 2.**

• Adresse de livraison :

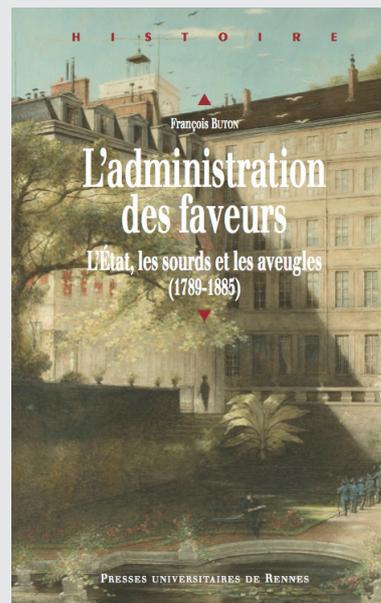
Nom- Prénom .....

Adresse .....

Code postal / Ville .....

• Bon de commande et règlement sont à adresser à l'adresse ci-contre.

(Pour les administrations, merci de nous fournir votre numéro siret)



Collection « Histoire »

978-2-7535-0851-4

450 pages

24 €

prochainement

**Vous pouvez également  
acheter ce livre  
(paiement en ligne)**

sur

**www.pur-editions.fr**



Presses Universitaires de Rennes  
Campus de la Harpe  
2, rue du Doyen Denis Leroy  
35 044 RENNES cedex